

# L'art de la conjugaison

*À la base de la politique moderne, l'émancipation a pu être décrite comme une séparation. Ce que Michaël Walzer appelle l'« art de la séparation » façonne notre réalité quotidienne, distinguant le politique de l'économique, du scientifique, et bien sûr du religieux. On peut s'interroger sur l'efficacité de ce modèle, sur ses succès ou ses échecs. Ici il s'agira plutôt de proposer une autre façon de faire, un autre vecteur d'émancipation : un art de la conjugaison.*

GIL ANIDJAR

La laïcité, c'est la liberté. Admettons. Mais de quelle liberté s'agit-il ?

On s'accordera sur ce que nous rappelle Mohamed Nachi. « Ce modèle de laïcité pose le principe de séparation entre le politique et le religieux. » La liberté, ce serait donc la séparation. Cela est vrai en ce qui concerne la laïcité, mais c'est vrai aussi en ce qui concerne la modernité en général, qui présuppose et affirme la séparation des pouvoirs, et qui distingue — de fait, sépare — un certain nombre de sphères récemment isolées l'une de l'autre. La religion, bien sûr, mais aussi la famille, le droit, la science et l'économie. Chaque sphère a ou acquiert son intégrité propre, son autonomie, et de cette autonomie dépend le modèle émancipatoire, la liberté dans sa forme idéale, la liberté comme « art de séparation » (l'expression est du philosophe politique américain, Michael Walzer).

Mais si la liberté, c'est la séparation, si cette séparation assure l'autonomie et l'indépendance du politique, du juridique, de l'économique, de l'esthétique, et aussi du religieux (on se souvient que la laïcité dans sa forme coloniale séparait aussi le civilisé du non-civilisé), il est curieux de remarquer que nous assistons, depuis un certain temps déjà, et pas seulement en Tunisie, à une réduction dramatique du champ d'opérations de la liberté. Tout se passe en effet comme si la liberté première et essentielle était celle qui sépare le religieux du politique. La laïcité d'abord ! La laïcité avant tout ! Après la décolonisation, ce modèle étatique d'émancipation ne fut ni renié ni fondamentalement interrogé.

Or, on parle peu, on milite peu, ou en tout cas pas autant, à propos d'autres séparations, d'autres libertés. On prend pour acquis non seulement la séparation comme émancipation, comme liberté, mais de plus on ignore ses

opérations plus clandestines. Prenons l'exemple de la science et de la technologie. L'usage du pétrole — ou du nucléaire — a été rendu possible grâce à des développements et avancées scientifiques qui sont indéniables. Soit. Mais peut-on bien les séparer de leur portée politique ? La capacité de construire une infrastructure pétrolière (ou, encore une fois, nucléaire) n'est pas une raison suffisante pour développer cette infrastructure, ni pour infliger les risques ou autres conséquences sur une population qui n'a pas toujours exprimé un choix démocratique en la matière. Il faut bien décider de construire des autoroutes ou des rails, de construire des voitures ou des autocars, de se chauffer au charbon ou à l'électricité. Ces décisions impliquent des choix d'industries, et une compréhension du public et de l'espace public, une politique. Est-il bien alors sage d'affirmer la séparation et de décrire cette situation (celle à laquelle le Japon est confronté aujourd'hui) comme une « émancipation » du scientifique par rapport au politique ?

Ou prenons l'exemple (c'est celui de Walzer) de la séparation entre économie et politique. On appelle cela « libéralisme » ou « néolibéralisme » (Marx le nommait tout simplement : capitalisme). Dans ce modèle, c'est l'économie qui est émancipée, libérée. Mais qu'est-ce vraiment à dire ? La propriété, comme la religion, est dite « privée » et elle se concentre inévitablement dans les mains d'une minorité, avec des conséquences publiques — et politiques — tout à fait massives. Parce que la propriété est privée, on ne peut pas la toucher. Or on ne vote pas à son propos. C'est qu'elle est protégée par un État « neutre » (ou « laïque »). Cette émancipation-là, l'émancipation de l'économie, a certainement eu lieu, et ce avec les résultats que l'on sait. Mais est-ce bien cela l'émancipation ? On est en droit d'en douter.

D'aucuns diront qu'il faut persévérer, que ce modèle de liberté comme séparation doit encore être poussé, développé. Ou bien que les effets de ce modèle sur l'économie ne doivent pas être amalgamés aux espoirs attachés à la laïcité. Pourtant, persister à séparer ainsi l'émancipation religieuse de l'émancipation politique, séparer le politique du religieux (ou de l'économique) serait oublier ce que la révolution tunisienne nous a rappelé : pas de liberté sans dignité. Et pas de dignité sans moyens de subsistance. La révolution tunisienne en appelle à l'humanité en tant que telle, au-delà des divisions ou des séparations qui font miroiter des libertés bien furtives, voire illusoire. Car en chaque être humain l'économique et le politique se conjuguent inévitablement. Et il en va de même pour le religieux et pour le politique. Marx exprimait ceci de façon limpide, nous rappelant les rapports entre les émancipations et le modèle de séparation qui nous occupe ici. « La différence entre l'homme religieux et le citoyen, c'est la différence entre le commerçant et le citoyen, entre le journalier et le citoyen, entre le propriétaire foncier et le citoyen, entre l'individu vivant et le citoyen. »

Poser le problème de l'émancipation, affirmer la liberté, pour des individus vivants, pour la Tunisie vivante, ce n'est pas, ce ne devrait pas être, se contenter d'une répétition d'un vieil exercice d'élévation ou de séparation, ni non plus d'une nouvelle façon de perpétuer ce modèle. Le problème est donc

bien de définir la liberté réelle. Comme nous le dit Mohamed Nachi, il y va là de la possibilité « de parler d'émancipation de la femme, du respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux » sans être réduit — car c'est bien d'une réduction qu'il s'agit — « à invoquer la laïcité ni réaffirmer le principe de séparation », séparation entre religieux et politique, entre politique et économique, mais aussi entre liberté et dignité.

C'est pourquoi il me semble que le mot-clé du débat qui s'annonce ici, et qui pose la liberté (*hurriyya* et non laïcité) et la différence (*ikhtilâf* et non souveraineté) comme horizon, est le mot « conjuguer » — c'est le verbe qu'a choisi Mohamed Nachi — alternative explicite au modèle émancipateur qui prend la séparation comme principe premier. Parler d'un « art de la conjugaison », dans ce contexte, c'est chercher un accord « grammatical » de *hurriyya* et d'*ikhtilâf*. C'est faire un appel à une autre imagination politique. Aucune séparation, ni symbiose irénique, mais une reconnaissance du conflit et du débat pour explorer très précisément un projet politique commun. On pourra alors se focaliser autrement, poser autrement la question de la liberté, non plus sur un modèle déjà usé, acquis et douteux — le modèle de la laïcité comme séparation —, mais dans une autre optique et une autre grammaire, une autre tradition, vers « un modèle de société dont le peuple tunisien sera à la fois l'inventeur et le premier bénéficiaire ». ■